



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1851**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1851 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 23 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eaux, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, de stationnements, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 19 février 2024.

QUE le règlement a été approuvé le 17 avril 2024 conformément à la loi pour un emprunt de 23 300 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18^e jour du mois d'avril 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca